

DELIBERATION
CC_2017_267

OBJET :

COMMISSION N°2

***Acquisition d'une partie
du chemin de la ruelle à
OSTRICOURT relevant
du domaine public
communal***

**Présents à l'ouverture
de la séance :**

Titulaires présents : 28

Suppléants présents : 2

Procurations : 14

Nombre de votants : 44

L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre à 19 heures, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à AIX-LEZ-ORCHIES sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 14 décembre 2017, conformément à la loi.

Présents :

M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président
M. Bernard CORTEQUISSE, 1er vice-président
M. Eric MOMONT, 2^{ème} vice-président
M. Bernard CHOCRAUX, 4ème vice-président
M. Benjamin DUMORTIER, 5ème vice-président,
M. Jean-Michel DELERIVE, 7ème vice-président
M. Yannick LASSALLE, 9^{ème} vice-président
Mme Joëlle DUPRIEZ, 10^{ème} vice-présidente
M. Guy SCHRYVE, M. Jean-Claude SARAZIN, M. Philippe DELCOURT, M. Alain DUTHOIT, M. Frédéric PRADALIER, M. Jean-Pierre FERNANDEZ, M. Pascal FROMONT, Mme Marion DUBOIS, Mme Laure LEFEUVRE, M. Michel DUPONT, M. Yves OLIVIER, M. Marcel PROCUREUR, M. Jean-Paul BEAREZ, M. Christian DEVAUX, M. Bruno RUSINEK, Mme Monique RIZZO, M. Yves LEFEBVRE, M. Didier WIBAUX, M. Jean-Claude COLLIERIE, Mme Annick MATTON,
Mme Dominique PASTANT, suppléante de M. Arnaud HOTTIN
M. Gérard NOCK, suppléant de M. Jean DELATTRE,

Ont donné pouvoir :

M. Luc FOUTRY, 3^{ème} vice-président, procuration à M. Eric MOMONT
M. Amaury DUFOUR, procuration à Mme Marion DUBOIS
M. Bernard ROGER, procuration à M. Jean-Pierre FERNANDEZ
Mme Nadège BOURGHELLE - KOS procuration à M. Benjamin DUMORTIER
M. Benoît BRILLON, procuration à M. Philippe DELCOURT
Mme Caroline MARLIERE, procuration à M. Bernard CORTEQUISSE
Mme Marie CIETERS, procuration à M. Yannick LASSALLE
M. Thierry LAZARO, procuration à M. Didier WIBAUX
M. Jean-Luc LEFEBVRE, procuration à M. Jean-Paul BEAREZ
M. Pierre CROXO, procuration à M. Jean-Claude COLLIERIE
M. Sylvain CLEMENT, 8ème vice-président, procuration à M. Bernard CHOCRAUX
M. Luc MONNET, procuration à Mme Joëlle DUPRIEZ
M. Christian LEMAIRE, procuration à M. Jean-Claude SARAZIN
Mme Isabelle DRUELLE, procuration à M. Jean-Michel DELERIVE

Absents :

M. Luc FOUTRY, M. Bernard ROGER, M. Jean DELATTRE, M. Amaury DUFOUR, M. Jean-Paul FRANCKE, Mme Jeannette WILLOCQ, M. Arnaud HOTTIN, Mme Marie-Hélène BACLET, M. Régis BUE, M. Thierry BRIDAULT, M. Raymond NAMYST, M. Michel DUFERMONT, M. Francis MELON, M. Thierry LAZARO, M. Sylvain CLEMENT, Mme Caroline MARLIERE, M. Ludovic ROHART, M. Dominique BAILLY, Mme Marie-Christine DEGAYE, M. Frédéric SZYMCZAK, Mme Ingrid VERON, M. Benoît BRILLON, M. Pierre CROXO, M. Alain DUCHESNE, Mme Isabelle DRUELLE, M. Fabrice BALENT, M. Christian LEMAIRE, Mme CIETERS, M. Luc MONNET, Mme Nadège BOURGHELLE-KOS, M. Jean-Luc LEFEBVRE

Secrétaire de Séance : M. Benjamin DUMORTIER

COMMISSION N°2
Acquisition d'une partie du chemin de la ruelle auprès de la commune
d'OSTRICOURT

Le Conseil Communautaire,

Considérant que dans le cadre du projet de renaturation du filet Morand, la Communauté de communes doit se porter acquéreur de plusieurs parcelles,

Qu'à cette fin, une procédure d'expropriation est en cours.

Vu l'avis n°2016-452V0909 du service des Domaines en date du 8 avril 2016, mis à jour par un avis n°2017-452V3330 du 6 octobre 2017 ,

Considérant qu'il est proposé d'acquérir ces parcelles dans les conditions établies par le service de France Domaines, c'est-à-dire au prix de 1,50 €/m² pour les terrains libres auquel s'ajoute l'indemnité de remploi,

Considérant que le projet de zone d'expansion de crue recouvre une partie du chemin de la ruelle à OSTRICOURT, relevant du domaine public communal.

Considérant que l'emprise de ce projet sur le chemin public communal a été cadastrée sous le numéro A2859.

Qu'il est envisagé une cession du domaine public communal au profit de la Communauté de communes dans les conditions fixées par l'article L3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP).

Qu'en effet, celui-ci permet la cession entre personnes publiques des biens du domaine public sans déclassement préalable.

Considérant que le service de France Domaines a évalué la parcelle concernée dont l'emprise mesure 39 m² à 1,50 €/m² auquel s'ajoute l'indemnité de remploi, soit un prix total de 61,42 €.

Oui l'exposé de son Président,

DECIDE (par 44 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 44 VOTANTS)

- Accepter la cession par la commune d'OSTRICOURT d'une partie du chemin de la ruelle, cadastrée A2859 à OSTRICOURT dans les conditions ci-dessus énoncées,
- Autoriser son Président à signer tout contrat, avant contrat, et généralement faire le nécessaire,
- Prendre en charge les frais relatifs à cette acquisition qui sera confiée à Me Géraldine DARTOIS, notaire à CARVIN

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

Jean-Luc DETAVERNIER

